



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

DECLARATION LIMINAIRE

**CAP locale des cadres A du 13/06/2019
« Mouvement de mutations au 01/09/2019 »**

Mr Le Président,

Le secrétaire d'État à la Fonction Publique vient de présenter le projet de loi de « Transformation de la Fonction Publique ». Après lecture de ce projet, Force Ouvrière y voit surtout la « destruction de la Fonction Publique ».

L'article 3 du statut général des fonctionnaires est clair, pour un emploi civil permanent il faut recruter un fonctionnaire. Mais désormais, pour toutes les catégories, on pourrait dorénavant remplacer un fonctionnaire par un contractuel. Et encore, un contractuel précaire sous contrat dit de projet, de maximum 6 ans, non transformable en CDI.

Les articles 9 et 12 du projet de loi remettent en cause l'égalité de traitement des fonctionnaires en retirant les avis et compétences des CAP en matière de mutation et de promotion. Il est également prévu des CAP par catégories hiérarchiques, entraînant de facto la suppression des CAP par corps. F.O.-DGFIP rappelle son attachement au fait que les DDFiP ne soient pas placés sous l'autorité des préfets.

F.O.-DGFIP revendique le retrait pur et simple de ce projet de Loi, outil de démantèlement de la Fonction publique, porteur d'atteinte aux valeurs républicaines d'égalité d'accès au service public.

En ce qui concerne la DGFIP, la carte de la géographie revisitée pour notre département est enfin connue.

Nous ne pouvons que dénoncer au travers de cette CAP locale la violence inouïe en terme de restructurations de ce projet et de ses conséquences sur les personnels.

Concernant FO DGFIP, jamais nous ne participerons à une mascarade de pseudo dialogue social appelé communément « période de concertation » pour vous dire qu'on préférerait préserver un site ou un service plutôt qu'un autre... Nous dénonçons et rejetons l'intégralité de ce projet et nous vous laissons l'entière responsabilité d'en assumer les conséquences éventuelles sur la santé de tous vos collaborateurs !

À cet égard les agents de la DGFIP ne doivent en aucun cas rester de simples témoins de la destruction de leur administration, il n'est jamais trop tard pour entrer en résistance !

Pourtant, la DGFIP se devrait de réagir rapidement aux mesures constatées dans l'observatoire interne 2018 : 76% des effectifs affirment que la DGFIP évolue dans le mauvais sens et 69% que le rythme des réformes est trop rapide !

Nous constatons qu'après les travaux de la CAP nationale, la situation des effectifs demeure avec un déficit de près de 360 cadres A au 01/09/2019 au niveau national.

Au nom de F.O.-DGFIP, nous réitérons nos revendications, à savoir :

- 2 véritables mouvements nationaux de mutation par an afin de combler la vacance d'emplois au fil de l'eau.
- Le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur de la priorité.
- L'affectation la plus fine possible (mission/structure/commune) sur un poste fixe à l'issue du processus dans les CAP compétentes, ce qui implique la suppression totale des affectations ALD.